



Rigaud

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Les membres du conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 14 juillet 2026 à 19h, à la salle de l'Amitié, édifice Paul-Brasseur, sis au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, statueront sur la demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Demande</u>
Lot 3 607 787 65, rue Saint-Pierre Zone P-170	La demande consiste à : - Autoriser l'implantation d'une clôture ornementale dans la marge avant alors que l'article 9.2.2-2 du <i>Règlement de zonage 275-2010</i>, tel qu'amendé, autorise seulement les clôtures en maille de chaîne plastifiée (type Frost) dans la marge avant ; - Autoriser l'implantation de clôtures en maille de chaîne plastifiée (type Frost) d'une hauteur de 3,6 mètres en cour et marge avant, alors que l'article 9.6 du <i>Règlement de zonage 275-2010</i>, tel qu'amendé, prescrit une hauteur maximale de 2,5 mètres pour un établissement d'enseignement ; - Autoriser l'aménagement de murets en cour avant et marge avant alors que l'article 9.2.2-3 du <i>Règlement de zonage 275-2010</i>, tel qu'amendé, interdit les murets dans la cour et dans la marge avant ; - Autoriser l'aménagement d'un espace de chargement en cour avant alors que l'article 9.2.2-9 du <i>Règlement de zonage 275-2010</i>, tel qu'amendé, interdit les espaces de chargement dans la cour et dans la marge avant.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil avant que celui-ci ne statue sur cette demande de dérogation mineure en se présentant en personne au lieu de la séance du conseil municipal.

Donné à Rigaud ce 25 juin 2026.

Vanessa Beaulieu
Greffière adjointe

- ☐ Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
- ☐ Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- ☐ Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- ☐ Caserne
7, rue Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869

